



Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019 **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019.
3. Correspondance.
4. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives, en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la commission provisoire des relations publiques, en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire.
6. Nomination d'un-e représentant-e au Conseil régional du Cercle scolaire des Cerisiers, en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports, en remplacement de M. Arvind Shah, démissionnaire.
8. Nomination d'un représentant au comité de l'association de la Maison des jeunes, en remplacement de M. Arvind Shah, démissionnaire.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 180'000.- pour le remplacement du tracteur forestier.
10. Motion du groupe PLR : « Projet de développement économique de l'ancien Hôpital de la Béroche ».
11. Motion du groupe PLR : « Demande d'étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute A5 à travers le village de Bevaix ».
12. Motion transpartisane : « Les enfants – au cœur de notre commune – une place de jeux dans chaque village ».
13. Informations du Conseil communal.
14. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Tenot Nicati, présidente, ouvre la 6^{ème} séance de l'année et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Appel nominal

L'appel fait ressortir la présence de 37 membres.

Excusés : Alfter Jean-Daniel (PLR), Divernois Jean-Daniel (PLR), Vauthier Nicole (PS).

2. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil général.

4. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire

Mme A. Hessler-Wyser, pour le groupe Socialiste, propose M. Maximilien Ignoto.

5. Nomination d'un membre à la commission provisoire des relations publiques, en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire

Mme A. Hessler-Wyser, au nom du groupe Socialiste, propose M. Hassan Assumani.

6. Nomination d'une-e représentant-e au Conseil régional du Cercle scolaire des Cerisiers, en remplacement de Mme Marie-Hélène Kohler, démissionnaire

Mme A. Hessler Wyser, au nom du groupe Socialiste, propose M. Maximilien Ignoto.

7. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports, en remplacement de M. Arvind Shah, démissionnaire

Mme S. Noirat, au nom du groupe des Verts, propose Mme Michèle Tenot Nicati.

8. Nomination d'un-e représentant-e au comité de l'association de la Maison des jeunes, en remplacement de M. Arvind Shah, démissionnaire

Mme D. Vantaggio, au nom du groupe des Verts, propose Mme S. Noirat.

Aucune autre proposition n'étant faite pour ces nominations, les personnes sont élues et applaudies.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 180'000.- pour le remplacement du tracteur forestier.

L'entrée en matière est combattue par M. B. Schumacher (PLR).

Il estime que le législatif n'a pas été renseigné sur la situation financière et la ventilation entre les différents services pour les tâches effectuées par le service forestier pour la sylviculture et pour d'autres activités communales, ce qui avait déjà expliqué le premier refus du Conseil général le 19 février 2018. La commission technique a été consultée à deux reprises sur ce dossier mais aucune information n'a été donnée sur les comptes forestiers, ce qui lui semble nécessaire avant d'entrer en matière sur ce projet. Par ailleurs, le budget 2020 est en préparation et il estime qu'il faut attendre le résultat de ce budget pour envisager l'acquisition de ce tracteur.

Mme M. Tenot Nicati soumet par conséquent cette entrée en matière au vote :

- **Elle est acceptée par 27 oui contre 8 non et 1 abstention.**

M. T. Egger remercie l'assemblée d'avoir accepté l'entrée en matière. Bien que le rapport soit très complet, il commente certains points au rétroprojecteur, rappelant que la surface forestière de la commune de La Grande Béroche couvre 46% du territoire et compte 1'996 ha, ce qui place La Grande Béroche en 5^{ème} position des plus grands propriétaires du canton. La surface propriété de la commune est de 1'074 ha. La forêt se répartit entre différents propriétaires : commune de La Grande Béroche, Paroisse, Canton et propriétaires privés.

Le Conseil général ayant approuvé le rapport sur la stratégie forestière en date du 22 octobre 2018, l'exécutif a donc été de l'avant et propose ce soir ce crédit pour le remplacement du tracteur forestier, qui est en exploitation depuis 25 ans et qui rencontre des problèmes techniques.

Cet engin est utilisé toute l'année, notamment en coupe, pour les copeaux, les chemins forestiers, le bois de feu. Les avantages d'un tracteur forestier sont la sécurité, l'aide à l'abattage, le débardage, la formation (2 apprentis actuellement), la polyvalence pour remplir l'entier de la mission du service forestier, le rendement et l'intervention lors d'intempéries et de chutes d'arbres.

Il rappelle que le fonctionnement du service forestier a été présenté à la fin de l'été aux commissions des forêts et des rives et technique, où de nombreux aspects du service ont été évoqués, dont les choses à améliorer, le coût, les ventilations possibles, l'achat d'un tracteur, d'ailleurs inscrit dans les investissements 2018 et 2019. Un programme annuel des travaux a été établi pour l'exploitation, les soins cultureux, l'entretien de la desserte. Les commissaires sont venus en forêt pour voir le tracteur en action. Des discussions ont eu lieu au sujet des ressources humaines. L'achat du tracteur n'est pas conditionné par un engagement de personnel.

Plus de 4'000 mètres de chemins forestiers ont été rénovés avec les matériaux issus du chantier de la Molière à St-Aubin. Il cite encore différents travaux réalisés en lien avec la forêt et certains chiffres relatifs au volume total exploité en 2018, soit 7'400 m³ exploités à 40% par l'équipe communale et 60% par des entreprises privées.

Il rappelle la non-entrée en matière en 2018, vu le manque de stratégie forestière ou d'informations sur la manière du service de fonctionner. Sur cette base, une stratégie a été édictée, puis validée par le législatif le 22 octobre 2018. L'achat d'un tracteur y est mentionné dans la variante 2bis.

M. F. Nussbaum, pour le Groupement, dit qu'il a délibéré de manière soutenue sur ce sujet. Il est attentif à ne pas augmenter les charges financières dans le dicastère déjà déficitaire des forêts. Toutefois, le dossier démontre que la multifonctionnalité du tracteur correspond aux besoins des tâches demandées, d'où l'importance d'un cahier des charges.

Le Groupement est d'avis qu'un véhicule polyvalent de 25 ans d'âge n'est plus adapté à l'évolution de la sécurité passive dont on peut bénéficier aujourd'hui. Il constate trop souvent l'utilisation de véhicules non adaptés aux travaux à exécuter et qui causent des accidents parfois fatals, exemple il y a peu à la Grand-Vy.

Le Groupement souhaite prendre ses responsabilités en ne mettant pas la sécurité des collaborateurs en concurrence avec une économie financière. En conclusion, il acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme D. Vantaggio, pour le groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance du 4 novembre dernier, le groupe des Verts a pris connaissance avec attention du rapport et des explications données par le Conseil communal sur cette demande de crédit.

A l'unanimité, les membres de notre parti souhaitent soutenir cette demande et pensent que l'âge du tracteur forestier actuel est plus qu'honorable. Ceci fait que son utilisation commence à devenir problématique et ne peut que coûter plus cher au final si son utilisation devait perdurer. Cela coûterait plus cher autant d'un point de vue financier qu'environnemental que d'engager le crédit demandé.

En l'occurrence, dans la formule proposée et comme le montrent les études financières et les informations du RUN, les challenges du service forestier sont nombreux. Le prix du bois rond chute, notamment à cause du changement climatique, le déséquilibre chez les populations de parasites ordinairement régulés en partie par des hivers froids, par l'augmentation annuelle des journées arides déséquilibrant le cortège végétal de nos forêts. Le Conseil communal et le service forestier doivent redoubler d'efforts pour apporter de la diversification d'activités et pour pouvoir justifier de façon viable financièrement la pérennité du service forestier aux mains de la commune.

Pour ce faire, nous devons garantir au service concerné un outil de travail de qualité, ce qui leur permettra de fournir un travail optimal en un temps plus réduit, donc au final un meilleur rendement. Nous rappelons également que nous avons une responsabilité envers nos collaborateurs. Et celle-ci est aussi de leur donner des outils leur permettant de travailler de façon professionnelle et idéale.

Donc, vous l'aurez bien compris, nous estimons cette demande légitime et aucunement extravagante puisqu'elle permettra au service forestier de travailler dans de bonnes conditions.

Nous espérons bien sûr que ce tracteur sera utilisé de la façon la plus écologique possible, mais nous faisons confiance pour cela à nos forestiers, qui sont bien placés pour constater les dégâts causés directement ou indirectement à la forêt suite au dérèglement du climat. Merci de votre attention. »

M. A. Allisson : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a examiné cette demande de crédit inscrite au budget des investissements. Suite aux informations reçues lors de 2 séances qui ont réuni les commissions technique et forestière durant l'été et au début de l'automne, le chef du dicastère des forêts, M. Tom Egger, appuyé par ses chefs de service MM. Léo Chapuisod et Patrick Ginggen, ont largement commenté le plan stratégique de l'exploitation forestière – accepté d'ailleurs par notre autorité – un débat nourri a pu être instauré sur un sujet qui comprend un volet économique important – déficitaire actuellement car le cours des bois est toujours en baisse, mais ce service remplit également un rôle social et écologique dans un monde soumis aux changements climatiques. Les commissaires ont pu se rendre compte de l'importance de ce service qui exploite nos forêts conjointement avec le secteur privé pour les coupes et les débardages.

La visite in situ au début de l'automne avec abattage d'un sapin a pu convaincre les commissaires de la nécessité pour le service forestier de disposer d'un matériel adapté aux conditions d'exploitation dans des zones pas toujours faciles à l'exploitation. La sécurité doit être au top dans ce métier qui peut s'avérer dangereux.

La demande de crédit présentée ce soir s'inscrit bien dans la stratégie qui veut que le service forestier dispose d'un matériel adéquat pour conduire ses missions. Il s'agit d'un investissement certes important qui est appelé à durer. Le tracteur actuel étant en bout de course, notre groupe a convenu que c'était le moment de le remplacer.

Par ailleurs, notre groupe désirerait savoir si le tracteur actuel sera gardé comme véhicule d'appoint pour le centre forestier ou sinon quel sort lui réserve le Conseil communal ?

En conclusion, notre groupe acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Y. Jeanmonod dit que le groupe PLR a longuement débattu de ce sujet et est très divisé, conscient que le tracteur actuel est en bout de course et qu'il est nécessaire de disposer d'un engin de manutention et de levage dans les différentes activités du service. Cependant, le but était de sous-traiter les gros travaux du service forestier (abattage et débardage). Une moitié du groupe n'est pas contre l'achat d'un tracteur mais plutôt contre un tracteur très spécifique. Il souligne également que l'abattage du sapin président a été débardé par le

tracteur privé d'une entreprise privée. Le tracteur actuel n'aurait effectivement pas pu permettre ce travail.

M. J. Fehlbaum dit que la commission financière n'a pas été nantie d'un rapport, ni d'un préavis concernant cet investissement. Lors de la première demande de crédit, la commission financière n'avait pas pu exposer son préavis puisque l'entrée en matière avait été combattue. Deux chiffres sortis ce soir paraissent intéressants, soit le rapport entre la production de bois en regard aux charges générées par celle-ci. Le montant des salaires du service forestier correspond à Fr. 397'000.- pour faire 40% de ce travail, alors que le recours aux sociétés privées pour exécuter 60% du travail coûte Fr. 317'000.-. On comprend pourquoi le groupe PLR insiste pour le maintien d'une forte proportion d'activités du secteur privé. Si l'on veut mieux solliciter les services communaux, il partage personnellement un objectif avec le Conseil communal concernant l'augmentation de l'utilisation de cette biomasse locale avec une augmentation de l'autonomie communale dans le domaine énergétique. Pour sa part, il acceptera cette demande de crédit, dans la perspective d'amélioration du rendement de nos propres équipes. Par contre, au titre de président de la commission financière, il a deux regrets : le premier est le timing, car dans un mois on votera un budget et on vote actuellement un investissement non prévu dans la version zéro du budget reçu, et qui viendra encore grever le déficit déjà relativement important.

Le deuxième élément est que l'on n'ait pas pris la peine de chiffrer, même pour information, les prestations du service forestier et les valoriser au service de la productivité dans d'autres domaines que la pure sylviculture. Ce sont peut-être de petits montants, mais ils auraient été utiles pour que le Conseil général se prononce au mieux sur ce dossier.

M. Tom Egger apporte quelques remarques. La proportion des entreprises privées va rester la même. Lors de l'abattage du sapin président, il s'agissait d'un tracteur de débardage, qui est très cher. Le tracteur concerné par la demande de crédit est un tracteur agricole, spécialisé pour les travaux forestiers. Bien qu'il coûte cher, il est cependant bon marché par rapport à un tracteur de débardage. Concernant le timing, on peut toujours attendre de faire des investissements, mais pourquoi attendre ? La stratégie forestière a été posée et il avait été dit que ce dossier serait repris un an après, on est donc dans le timing. Au sujet de l'ancien tracteur, il ne vaut plus rien à la revente mais on l'utilisera en cas de dépannage ou si un autre service en a besoin durant du temps donné. Il va petit à petit être mis à la casse.

M. O. Bovey donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant la demande de crédit de Fr. 180'000.- pour le remplacement du tracteur forestier est accepté par 29 oui contre 2 non et 5 abstentions.**

10. Motion du groupe PLR : « Projet de développement économique de l'ancien hôpital de la Béroche »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. T. Egger rappelle l'historique des séances que le Conseil communal a eu avec le Conseil d'Etat, durant lesquelles le dossier de l'ancien hôpital a été abordé. Le 5 mars 2018, une délégation du Conseil communal rencontre M. Kurth au Château, en présence du Conseil de fondation de l'ancien hôpital de la Béroche. L'Etat de Neuchâtel avait alors entamé des démarches visant à aboutir à sa reprise au sein de son portefeuille immobilier. Le 14 novembre 2018, une rencontre est organisée entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal, où l'avenir de cet ancien hôpital était entre autres évoqué. Le Conseil d'Etat précisait que le dossier avance mais que le rachat du bâtiment à l'HNE par l'Etat n'est pas encore finalisé. En date du 22 octobre 2019, soit un an après, nouvelle rencontre avec le Conseil d'Etat in corpore qui annonce que l'achat du bâtiment devrait être finalisé dans les semaines à venir et que, suite à ce rachat, des discussions vont être menées

avec le Conseil de fondation de l'hôpital. La commune sera alors informée de ces discussions.

Cet historique démontre que le Conseil communal s'est saisi de ce dossier. Il rappelle que la marge de manœuvre de la commune est très faible, le bien-fonds appartenant à la Fondation de l'hôpital et le bâtiment à HNE ou à l'Etat en fonction de l'avancée des tractations.

Un acte notarié lie les deux entités avec un droit de superficie distinct et permanent. Il est spécifié que les bâtiments sis sur le droit de superficie sont de nature hospitalière. Cette affectation devra impérativement être maintenue, étant entendu que par le terme « nature hospitalière » on comprend toute activité entrant dans un but de santé publique.

Les prochaines discussions entre l'Etat et le Conseil de fondation porteront clairement sur une modification de cet acte. La commune sera alors consultée quant à l'affectation de cette zone, qui est actuellement soumise au plan spécial « place Grandjean ».

Au vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil communal s'étonne de la demande formulée au sein de la motion. Comment étudier la faisabilité de la transformation de l'ancien hôpital, sachant que ni le bien-fonds, ni le bâtiment n'appartiennent à la commune. Le Conseil communal est donc perplexe quant à la réponse qu'il pourra donner à cette motion si celle-ci est acceptée. En effet, le cadre de la motion est contraignant et l'influence de la commune dans ce dossier est relativement faible, il s'agira de mettre beaucoup d'énergie pour regrouper les acteurs concernés, à savoir les privés, l'Etat, le Conseil de fondation, pour une décision dont le résultat ne dépend pas vraiment de la commune.

M. B. Schumacher remercie le Conseil communal pour ces informations, qui n'étaient pas toutes en la possession du groupe PLR au moment du dépôt de la motion. L'idée de cette motion est que le Conseil communal étudie ou propose une variante d'un hôtel pour entreprises. Ces affectations fonctionnent très bien dans différents endroits, pourquoi pas également à l'ouest du canton. Au vu des informations transmises ce soir, le groupe PLR souhaite que le Conseil communal puisse soutenir cette idée et estime inadmissible que ce bâtiment soit laissé à l'abandon. Il faut trouver une nouvelle affectation afin de ne pas le laisser dépérir plus longtemps.

M. F. Nussbaum dit que le Groupement a pris connaissance de cette motion et est d'avis que les propositions de projets stimulent le débat d'idées, ce qui est une bonne chose. Il est cependant dubitatif quant à percevoir le rôle de la commune dans cette proposition. En conclusion, le Groupement acceptera à l'unanimité la motion PLR.

Mme L. Gagnepain-Cosandier explique que le groupe Socialiste, au vu des explications fournies ce soir, ne soutiendra pas cette motion. Il est toutefois favorable à un développement économique dans les zones prévues dans le PAL, soit le plateau de la gare de Bevaix ou de Gorgier.

M. A. Peco, pour le groupe des Verts, remercie le groupe PLR de soulever la question de l'ancien hôpital. Il cite pour rappel le rapport du RUN de début 2019 qui estimait que La Grande Béroche tendait à devenir une commune « dortoir ». Il faut aujourd'hui trouver des solutions pour stimuler la dynamique financière de la région, pour le bien de la commune. Il comprend que peu d'éléments permettraient de travailler sur ce dossier, ce qui mènerait à ce que le projet se développe lentement, avec une issue incertaine. Malgré cela, le groupe des Verts a été sensible à cette approche et soutiendra la motion.

M. F. Del Rio ajoute que, par rapport au PAL et aux démarches entreprises jusqu'en 2023, cette démarche n'est pas incompatible avec un changement d'affectation du type proposé par la motion.

- **Soumise au vote, la motion du groupe PLR « Projet de développement économique de l'ancien hôpital de la Béroche » est acceptée par 27 voix contre 8 non et 1 abstention.**

11. Motion du groupe PLR « Demande d'étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute A5 à travers le village de Bevaix »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. T. Egger explique que le Conseil communal n'a pas d'idée préconçue sur ce dossier et se trouve dans la même problématique que pour la motion précédente. Le débat avait été lancé par le conseiller d'Etat M. Nicati et ensuite certaines informations avaient été données à travers le journal L'Express, sur le fait que cette zone de prairie sèche soit une zone de compensation. Le bien-fonds appartient à l'office fédéral des routes et cette zone devrait être compensée ailleurs. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat de l'époque avait stoppé le projet, lequel n'a pas été relancé depuis. Le Conseil communal en prend note et laissera les partis en débattre si cette motion est acceptée.

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a eu connaissance d'un projet avorté d'implantation photovoltaïque sur la couverture de l'autoroute A5 au travers du village de Bevaix et a voulu remettre cet objet sur la table de nos autorités communales pour clarifier la situation à long terme de cette zone. Primo, c'est effectivement actuellement une zone de compensation écologique que l'office fédéral des routes a dû créer comme mesure compensatoire à la construction de l'autoroute elle-même. Par contre, à notre connaissance, cette mesure aurait dû conduire à une arborisation de l'ensemble de la zone, laquelle n'a apparemment jamais été mise en place. Deuzio, dans le cadre des discussions préliminaires avant la construction de l'autoroute, il avait également été envisagé de faire passer sur cette surface la route cantonale avant d'éviter le centre du village. Ce plan avait été apparemment écarté au profit de la zone de compensation écologique précitée. Terzio, la zone de compensation écologique ainsi constituée semblait à l'époque parfaitement compatible avec une implantation photovoltaïque, à condition que son mode de fixation permette toujours aux ovins qui l'occupent sporadiquement de paître en dessous des panneaux eux-mêmes.

Notre groupe a donc exhumé ce projet de 2012, que le Conseil d'Etat de l'époque présentait comme du tout-cuit, mais qui finalement ne s'est jamais réalisé. Nous sommes d'avis que, suite à la fusion de La Grande Béroche, il est du devoir de nos autorités de s'intéresser à cette surface qui se trouve dans un état censé être transitoire, même si celui-ci semble bien convenir aux riverains immédiats. Le sens de la motion et la demande d'étudier cette opportunité de création photovoltaïque a pour but de trouver une affectation plus en ligne avec les préoccupations de notre population. Et entre une arborisation à éventuellement relancer, une route d'évitement pas commencée ou des panneaux photovoltaïques sur cette zone de compensation écologique existante, notre groupe donnera sa préférence à la dernière variante. Encore faut-il éclairer les possibilités sur ce dernier point, c'est-à-dire qu'on ne doive pas encore déplacer cette zone de compensation écologique ailleurs, tout en mettant du photovoltaïque dessus. C'est le principal point qui reste encore à éclaircir, et je suggère que la commission du développement économique et de l'énergie puisse être saisie de ce dossier pour creuser ce point. Merci de votre attention. »

M. T. Rothen désire préciser, à titre personnel, que si on avait voulu la route cantonale sur cette casquette, il n'y aurait probablement pas eu d'échangeur à Treytel.

« Le groupe Socialiste a pris connaissance de cette motion du groupe PLR et en est surpris, car cela ne correspond pas tout à fait à l'ADN du PLR et s'est penché avec intérêt sur cette proposition. De nombreuses raisons nous conduisent à douter du bien-fondé de ce projet. Le terrain n'appartient pas à la commune et rien n'indique que celui-ci pourra être mis à disposition de cette réalisation. Le terrain a servi de compensation écologique et sera probablement difficile d'éviter des oppositions des défenseurs de cette prairie sèche. Quand bien même des installations plus hautes préserveraient la prairie, nous aurons alors certainement à traiter des oppositions des voisins. Cette ferme solaire a également le désavantage de produire du courant à un endroit où la commune n'en consomme pas. Cette production de courant devrait être vendue au producteur d'électricité à bas prix, alors que, pour nos besoins, nous continuerons à en acheter au prix fort. Par ailleurs, nous ne pensons pas que ce soit à la commune d'être le moteur d'un tel projet. En revanche, si ce site semble si idéal, nous ne comprenons pas pourquoi le Groupe E n'a pas immédiatement emboîté le

pas au Conseil d'Etat pour que ce projet se fasse à l'époque. Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe Socialiste appuiera cette motion, l'étude est utile même si le projet ne se réalisera probablement pas pour les raisons évoquées. Notre appui s'allie aussi l'initiative du PLR en espérant que ce groupe a réellement pris en compte une problématique d'avenir importante et que, dorénavant, il ne refusera pas son soutien à des projets de ce type sous prétexte qu'ils ont un coût. Nous en reparlerons probablement déjà lorsque les décisions seront prises pour le financement des travaux prévus au collège des Cerisiers, dont une part des investissements est due à la pose de panneaux solaires. Ceux-ci ne peuvent pas être taxés de dépenses non prioritaires, comme certains d'entre nous l'ont entendu dire par un membre de l'assemblée il y a dix jours lors de la présentation de ce projet. »

M. F. Nussbaum dit que le Groupement arrive à la même conclusion que pour le point 10 de l'ordre du jour, il accepte à l'unanimité la motion du PLR. Il est également dubitatif quant à percevoir le rôle de la commune dans cette proposition.

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, permettez-nous, le groupe des Verts, d'être très surpris de cette demande du groupe PLR.

En effet, les raisons de l'abandon de cette idée, idée évoquée par le groupe PLR dans sa motion, sont malheureusement toujours valables, les zones 7955, 7956 et 7957 du cadastre concernant ce couvert d'autoroute étant, à notre connaissance, principalement hors des zones d'affectation communale.

Cette surprise est encore renforcée par le fait que le PLR, qui est en général très porté sur les questions financières et les économies à réaliser, ne fait aucune analyse financière de ce projet.

Or, toute personne qui a juste un peu d'expérience dans le domaine du photovoltaïque sait qu'une installation solaire électrique est aujourd'hui rentable seulement si son degré d'autoconsommation est élevé. Or, pour ce projet, le degré d'autoconsommation serait quasi nul. De plus, même avec un degré d'autoconsommation normal d'environ 50 à 60%, le rendement serait marginal et l'amortissement de l'investissement demanderait une période excédant une dizaine d'années.

Bien sûr, les Verts sont pour le développement des énergies renouvelables, mais plutôt que de charger le Conseil communal avec des projets qui ont très peu de chance d'aboutir à court terme, plutôt que de le forcer à gaspiller son énergie dans l'étude d'un projet même pas rentable pour la commune, commençons par investir dans des projets réalisables rapidement et qui n'engendrent pas de pertes financières. Par exemple, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux comme le Polymatou, ici même donc, ou encore le P'tit Matou.

Pourquoi donc charger le Conseil communal avec des projets qui n'ont actuellement aucune chance d'aboutir ? Laissons le nouveau parlement faire bouger les choses au niveau fédéral, gardons bien cette idée en tête et ressortons-la si nécessaire à un moment plus opportun.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons au Conseil général de refuser cette motion dans sa forme actuelle et de demander au PLR de préparer une motion plus étoffée. »

- **Soumise au vote, la motion du groupe PLR « Demande d'étude d'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute A5 à travers le village de Bevaix » est acceptée par 33 voix contre 3 non.**

12. Motion transpartisane « Les enfants – au cœur de notre commune – une place de jeux dans chaque village »

Mme M. Tenot Nicati annonce que Mme M. Kreis demande deux amendements à cette motion.

Mme M. Kreis-Jaquet souhaite demander deux amendements dans le texte de motion, à savoir :

1. Dans le titre, rayer la mention « une place de jeux dans chaque village ».
2. Dans la première phrase, rayer la mention « dans chacun des villages ».

Elle précise que ces deux modifications ne changeront pas le sens de la motion.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. T. Pittet dit que le Conseil communal apprécie la teneur de cette motion et se réjouira de l'étudier si elle est acceptée. Il remercie Mme Kreis-Jaquet d'avoir demandé cette modification, car il n'est pas possible de multiplier les installations existantes, telles qu'elles existent dans La Grande Béroche, dans tous les villages. Le retrait de ces deux phrases soulage l'exécutif.

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 4 novembre dernier, le groupe des Verts a pris connaissance avec attention de la motion déposée concernant la création d'une place de jeux dans le village de Montalchez. Tous les membres souhaitent soutenir cette demande et pensent que ces espaces ludiques permettent aux enfants de développer leur motricité et leur confiance en soi, de nourrir leur imaginaire et leur relation aux autres. Ces espaces représentent aussi des lieux de rencontre permettant de créer des liens entre les habitants de notre belle et grande commune. Cet espace devrait contribuer à améliorer la convivialité en offrant un espace agréable et arboré. Il nous paraît également nécessaire de remédier à ce manque d'aménagement dans ce village, vu et constaté que partout ailleurs ces aménagements ont déjà eu lieu. Merci de votre attention. »

M. G. Porret dit que le groupe PLR avait quelque peu tiqué par rapport à ces deux phrases. Suite aux amendements, le PLR acceptera cette motion, qu'il avait de toute façon décidé de soutenir à l'unanimité.

M. M. Rognon dit que le Groupement acceptera cette motion à l'unanimité, dont les raisons principales sont les suivantes :

- Il est important de gommer les clivages entre les différentes écoles.
- Il est important de permettre aux enfants de Montalchez de jouer en toute sécurité, surtout au vu de l'augmentation du trafic dans ce village.

Mme N. Humbert-Droz, pour le parti Socialiste, annonce que pour toutes les raisons déjà exposées, il soutiendra cette motion.

- **Soumise au vote, la motion transpartisane « Les enfants – au cœur de notre commune » est acceptée à l'unanimité.**

13. Informations du Conseil communal

M. T. Egger rappelle qu'il reste encore une séance du Conseil général cette année et qu'il est temps de communiquer les dates des séances pour l'année 2020. Il y en aura trois :

- 17 février
- 6 avril
- 8 juin en principe, les élections ayant lieu le 14 juin 2020. Il est toutefois possible que cette date soit modifiée.

14. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Tenot Nicati n'ayant reçu aucune interpellation ou question écrite, la séance est levée à 21h04.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,
Michèle Tenot Nicati

Le secrétaire,
Olivier Bovey

Bevaix, le 16 décembre 2019